

• (5.20 p.m.)

Pourquoi le gouvernement présente-t-il un projet de loi si incomplet et si maladif? Est-ce parce qu'il ne voudrait pas assumer toutes ses responsabilités dans le domaine de la pollution?

C'est à se demander si nous voulons réellement, par ce bill, régir quelque chose ou aller quelque part. Il est vrai qu'il s'agit d'un début, et c'est certes un tout petit début. C'est précisément pour cette raison que je blâme l'honorable ministre et le gouvernement de ne pas être plus positifs relativement au projet de loi C-144.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe):** Monsieur l'Orateur, avant que la motion portant troisième lecture ne soit adoptée, j'aimerais faire quelques observations.

Nous sommes encore une fois en présence d'un écran de fumée créé par le gouvernement. Si celui-ci avait réellement voulu faire quelque chose pour prévenir la pollution, il aurait sûrement accepté les amendements présentés par l'opposition, amendements qui visaient simplement à rendre la loi plus efficace, en vue de prévenir la pollution.

S'il est un sujet d'importance vitale actuellement, c'est bien la pollution des eaux. Nous jouissons d'un approvisionnement très considérable en eau potable, mais, au rythme où vont les choses, il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant que l'eau soit devenue polluée un peu partout au Canada.

On constate l'importance de l'eau et sa grande valeur, quand on en est privé. Et il serait regrettable qu'à cause du manque de détermination du gouvernement et de l'absence de mesures relatives à la conservation de toute l'eau potable nécessaire, la population canadienne soit privée d'un bienfait dont la Providence l'a amplement comblée.

Il est aussi regrettable—je crois qu'il faut le mentionner—que l'honorable ministre, lors d'une récente visite aux États-Unis, n'ait pas manqué l'occasion d'indisposer nos voisins du Sud relativement à nos ressources en eau. A mon avis, l'honorable ministre aurait dû sûrement peser ses paroles et ne pas indisposer nos voisins du Sud, car nous avons beaucoup à faire en collaboration avec eux en ce qui a trait à la conservation et à l'amélioration de nos eaux.

A plusieurs reprises, les députés de l'opposition ont demandé à l'honorable ministre et au gouvernement de faire connaître leurs intentions quant à rendre la loi très sévère et efficace. Toutefois, il a été impossible de faire dire clairement à l'honorable ministre que ceux qui se rendraient coupables de pollution des eaux seraient appelés à payer les pots

cassés. Il est regrettable—et je le répète—que le gouvernement n'ait pas pris des mesures plutôt sévères afin de faire comprendre à ceux qui n'ont aucun souci de conserver nos eaux qu'ils devraient payer les pots cassés. En effet, il faut que nos eaux cessent d'être polluées.

Même si le projet de loi est imparfait et ne contient aucune disposition visant à le rendre réellement efficace, je crois que c'est un commencement. Nous devrions donner l'occasion à l'honorable ministre de prouver qu'il veut réellement faire quelque chose. Je l'incite donc à entamer des pourparlers avec les représentants des provinces, car il devra sûrement collaborer avec eux s'il veut que cette ressource naturelle indispensable, savoir l'eau, soit conservée et que le moins de pollution possible soit causée par des gens qui n'ont pas le souci du bien commun.

[Traduction]

**M. Keith Hymmen (Kitchener):** Je suis heureux de pouvoir faire quelques brefs commentaires à l'occasion de la 3<sup>e</sup> lecture du bill C-144. J'ai, ces jours derniers, fait la remarque que ceux des ministériels qui ont pu étudier cette importante mesure législative au comité ont été tentés de participer au débat à l'étape du rapport. L'occasion se présente maintenant, et je voudrais donc faire quelques observations.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding), à sa manière énergique mais peu convaincante, a maintes fois insisté sur les objections du Nouveau parti démocratique contre ce bill. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), une fois que j'ai en mémoire, a essayé au comité de faire dire à certains témoins que le bill ne valait pas le papier sur lequel il était écrit. J'ai dit, et j'ignore si le ministre sera de mon avis, que le bill à l'étude n'est pas parfait. Combien de ministres de la Couronne, au cours des 27 législatures antérieures à celle-ci, ont jamais cru déposer un bill parfait?

De temps à autre dans notre société en évolution, certaines mesures législatives doivent être modifiées ou remplacées par de nouvelles lois. Le bill à l'étude répond à la situation actuelle en encourageant les consultations, la planification et la collaboration nécessaires avec les divers niveaux de gouvernements et le grand public pour nous permettre d'atteindre le but important que nous cherchons à atteindre et qui se trouve à portée de la main.

Dans la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général, qui figure dans le préambule du bill, il y a trois mots fort importants à mon avis: recherche, planifica-